



Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité - 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



La force policière de Grand-Sault (FPGS)

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (MSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (MSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risque sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions

TABLEAU 2 - Résumé des conclusions

Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Classement DUC (intégrité des données)		
		La FPGS travaille avec diligence à faire meilleur usage de son système de gestion de dossiers (SGD) pour assurer la qualité des données et fournir des déclarations exactes au Centre canadien de la statistique juridique (CCS). <i>Voir la recommandation n° 1.</i>
Police communautaire		
		La planification officielle d'initiatives de réduction de la criminalité devrait faire l'objet d'un examen; la FPGS offre un niveau transitoire de police communautaire tandis que les normes policières exigent un niveau contemporain. <i>Voir la recommandation n° 2.</i>

Appels dans le cadre de la Loi sur la santé mentale	
	La consultation entre les professionnels de la santé et la FPGS a permis de changer la façon dont les services sont fournis aux clients; une meilleure articulation est requise en ce qui a trait aux dossiers relevant de la <i>Loi sur la santé mentale</i> . <i>Voir la recommandation n° 3.</i>
Évaluations du rendement	
	Des changements aux évaluations du rendement ont été remarqués par le passé; la chef est déterminée à faire en sorte que le processus répond mieux aux besoins de la FPGS. <i>Voir la recommandation n° 4.</i>
Perquisitions et saisies	
	Nombre moins élevé de mandats de perquisition exécutés; les membres pourraient tirer profit d'une formation; il faut rappeler aux membres l'articulation et la documentation requises dans les dossiers. <i>Voir la recommandation n° 5.</i>
Examen par la Direction	
Violence entre partenaires intimes (VPI)	
	Nettes améliorations dans la prestation de services aux victimes et le traitement de ces incidents. Bonnes articulation et documentation. <i>Voir l'observation de la Direction n° 1.</i>
Gestion du déroulement de travaux	
	L'équipe d'examen a remarqué une amélioration de la supervision des enquêtes et une diminution dans les enquêtes en retard par rapport aux années précédentes. Aucune recommandation
Équipement	
	L'équipement de sécurité des agents a été modernisé et du nouvel équipement a été acquis. L'ajout d'un poste de décharge des armes à feu améliorerait la sécurité des agents. <i>Voir la recommandation de la Direction n° 6.</i>
Pièces à conviction	
	Rencontre les exigences policières opérationnelles. Des modifications à une pièce d'équipement, et l'acquisition d'un réfrigérateur et d'un congélateur sont requises. <i>Voir les recommandations de la Direction n° 7 et n° 8.</i>

Conclusions de l'auto-examen de la FPGS

Classement DUC (intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplications, tout en respectant les politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusions :

Un membre du personnel civil responsable de la validation des dossiers du CCSJ a réalisé un

auto-examen au moyen du guide d'examen de la Direction. La FPGS s'efforce de faire un meilleur usage de son SGD et a demandé de l'aide à la Force policière de Fredericton et à la Force policière d'Edmundston sur ce plan. Les membres ont suivi une formation en 2017, mais en raison de changements apportés à la DUC, les sergents devront suivre une formation supplémentaire pour s'assurer que les rapports sont bien effectués.

Recommandation n° 1 :

La chef ou son remplaçant organisera une formation d'appoint sur le SGD pour les membres.

Police communautaire

Objectif :

Faire en sorte que la force policière réponde aux besoins de la collectivité en fonction des principes de partenariats, de propriété et de résolution de problèmes tout en mettant l'accent sur une prestation de service de qualité. La force policière s'assurera de maintenir un dialogue continu en collaborant avec d'autres organisations afin de rester proactive, et s'efforcera d'établir un modèle de police communautaire contemporain qui est souple, réactif et axé sur les faits.

Conclusions :

Un membre de la patrouille a effectué cet auto-examen au moyen du guide d'examen de la Direction. L'examineur a affirmé que la force policière et les membres de cette dernière comprennent l'importance des initiatives de police communautaire et de réduction de la criminalité. Les membres de la force policière participent aux activités de police communautaire.

L'examineur a constaté que la FPGS offre un niveau transitoire de services de police communautaires. La section ORG 1 des *Normes de police* indique ce qui suit :

« Les corps de police offrent leurs services en se fondant sur le modèle de police communautaire contemporain. Les stratégies visant la mise en œuvre des services de police communautaires varient en fonction des besoins de la collectivité et des ressources disponibles. »

L'examineur a également remarqué qu'il n'y avait pas de plan officiel de police communautaire ou de réduction de la criminalité.

Recommandation n° 2 :

La chef ou son remplaçant créera une politique officielle en matière de police communautaire, laquelle comportera des directives précises qui devraient guider et motiver les membres.

Appels dans le cadre de la Loi sur la santé mentale

Objectif :

Faire en sorte que les politiques, les normes, les mesures législatives et les protocoles

pertinents soient respectés et enregistrés dans la prise en charge des personnes qui ont besoin de soins ou de traitements dans un établissement de soins de santé.

Conclusions :

Un sergent de la patrouille a effectué cet auto-examen au moyen du guide d'examen et de la grille de la Direction. Cet examen a donné lieu à un changement de pratique avec les professionnels de la santé qui avaient demandé que les personnes ayant une crise de santé mentale soient mises sous verrous dans une installation de détention. La FPGS a entamé des conversations avec ces personnes et mis fin à la pratique en question. L'examineur a constaté que les membres pourraient mieux articuler les mesures prises pendant ces incidents et lorsque l'unité de gestion de crise mobile était utilisée, puisqu'elle n'est pas utilisée dans tous les incidents.

Recommandation n° 3 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera que des directives sont établies et qu'une séance d'information a lieu avec les membres.

Évaluations du rendement

Objectif :

Faire en sorte que la force policière ait en place un système d'évaluation conçu pour encourager et appuyer le perfectionnement des employés. Le système d'évaluation doit prévoir une évaluation du rendement, et encourager les objectifs et les possibilités de carrière.

Conclusions :

La chef a effectué cet examen au moyen du guide d'examen de la Direction. Les évaluations du rendement sont les mêmes pour tous les membres de la FPGS. La chef est d'avis que le processus d'évaluation du rendement est important, en ce sens qu'il aide à déterminer les aspects à améliorer et à atteindre les objectifs de façon plus efficace. Les objectifs de carrière et de formation devraient être enregistrés. La chef envisage la mise en œuvre d'un autre processus d'évaluation du rendement pour mieux répondre aux besoins du personnel de la FPGS.

Recommandation n° 4 :

La chef ou son remplaçant mettra en œuvre un processus d'évaluation du rendement qui évalue fidèlement les compétences des membres et du personnel de soutien de la FPGS. Ce processus insistera également sur la croissance personnelle de l'employé et la communication des attentes de la direction, et fera en sorte que tous les employés s'y sentent intégrés.

Perquisitions et saisies

Objectif :

Faire en sorte de remplir les documents appropriés et de respecter les exigences juridiques

liées aux perquisitions et aux saisies.

Conclusions :

Un membre de la patrouille a effectué cet auto-examen au moyen du guide d'examen et grille de la Direction. La FPGS a exécuté peu de perquisitions qui ont été considérées comme ayant été bien appliquées et exécutées selon la loi. L'examineur a remarqué certains aspects à améliorer en ce qui concerne l'articulation et les documents dans les dossiers. La FPGS utilise les pages des détails du SGD liées aux mandats de perquisition, cette pratique n'est pas effectuée dans tous les cas.

Recommandation n° 5 :

La chef ou son remplaçant s'assurera que les agents enregistrent toutes les consultations réalisées auprès des superviseurs et de la Couronne, placent les copies du mandat en entier dans le dossier avant que l'original soit retourné aux tribunaux et remplissent la page des détails du mandat de perquisition dans le SGD. Il est également recommandé que les membres suivent un cours sur la rédaction de mandats de perquisition lorsque cette formation soit disponible.

Examen par la Direction

Violence entre partenaires intimes (VPI)

Objectif :

Faire en sorte que des procédures d'enquête adéquates et des protocoles établis soient suivis et notés, et lorsqu'appropriés des accusations dans les cas de violence entre partenaires intimes (VPI) soient déposées.

Conclusions :

Les dossiers de VPI ont fait l'objet d'examen à la FPGS depuis les quatre derniers examens d'assurance de la qualité. Les examinateurs de la Direction ont vérifié les dossiers au moyen du guide d'examen et de grille de cette dernière, et ont remarqué une amélioration dans l'articulation des dossiers. Conformément à la politique, les membres et le coordinateur de VPI utilisent de façon régulière la liste de vérification de VPI. Quant au signalement de dossiers, ce sont les membres qui l'effectuent et le coordinateur de VPI qui assurent la vérification.

Plus d'un membre répond couramment aux incidents de VPI à Grand-Sault. Les références au ministère du Développement social et aux Services aux victimes sont effectuées, si la situation l'exige, et notés dans le dossier. Les agents informent les victimes de leurs droits en vertu de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* et du droit de demander une ordonnance d'intervention d'urgence (OIU).

Les agents notent leurs tentatives d'interroger les victimes, les suspects et les témoins. Quand un suspect est arrêté, il est toujours libéré sur remise d'un engagement et la victime est informée des conditions connexes. Les agents effectuent des recherches dans le SGD et le CIPC pour vérifier les incidents précédents de VPI, démarche qu'ils notent dans le dossier.

L'outil d'évaluation des risques est utilisé quand l'incident de VPI satisfait les critères.

Des directives sont remises aux superviseurs au sujet des dossiers et les notes aux dossiers démontrent une évidence que le lecteur principal est conscient de la priorité de ce genre de dossier. Les dossiers sont parcourus dans le SGD pour en faire des dossiers électroniques complets.

Observation de la Direction n° 1 :

Après avoir examiné les dossiers de VPI de la FPGS depuis les cinq dernières années, l'équipe d'examen de la Direction a remarqué une amélioration dans la diligence appliquée aux enquêtes sur ces incidents et le service fourni aux victimes. La FPGS répond aux attentes en matière d'enquêtes sur les incidents de VPI.

Gestion du déroulement des travaux

Objectif :

Faire en sorte que les pratiques de gestion du déroulement des travaux soient efficaces et que des mesures de protection soient mise sur place pour répondre le mieux possible aux besoins de la population ainsi que ceux des groupes d'intervenants et des partenaires qui interagissent avec la force policière.

Conclusions :

L'équipe d'examen de la Direction a passé en revue cette activité en interrogeant des employés, tel que le personnel de soutien administratif et les membres de l'équipe de direction.

La FPGS possède une politique en matière de déroulement de travaux révisée en août 2016. C'est au chef adjoint que revient la responsabilité ultime de superviser tous les événements de répartition par ordinateur (CAD). À titre de lecteur principal, le chef adjoint se fie à chaque sergent à la tête d'une section de veiller à ce que tous les appels de service d'incidents généraux (IG) soient enregistrés dans le SGD et passés en revue à des fins de qualité et de diligence. Le lecteur principal a désigné un endroit de la section des IG pour les notes du sergent et un autre, pour les notes du chef adjoint ou de la chef. Le chef adjoint a indiqué qu'il y a eu des gains par rapport à l'articulation des dossiers et la surveillance de la conformité au cours de la dernière année. Le lecteur principal lit les dossiers préparés à l'intention des tribunaux et tous les dossiers qui selon les superviseurs peuvent être conclus.

L'équipe d'examen de la Direction a passé en revue la gestion du déroulement des travaux du lecteur principal et des sergents de section. Elle a noté une amélioration sur la supervision des enquêtes et une réduction des enquêtes en retard par rapport aux années précédentes.

Équipement

Objectif :

Faire en sorte que le personnel de la force policière soit doté du matériel nécessaire pour s'acquitter de ses obligations, que l'inventaire des matériaux soit à jour, et que le personnel opérationnel soit conscient et diligent sur le plan opérationnel afin de rehausser sa propre sécurité et celle de la collectivité où il œuvre.

Conclusions :

Les examinateurs de la Direction ont utilisé la matrice d'examen de cette dernière pour vérifier trois domaines de l'équipement opérationnel des services de police de la FPGS : l'équipement porté par les agents de police, l'équipement utilisé au bureau et l'équipement de véhicule nécessaire pour répondre aux appels de service.

La FPGS œuvre dans les bureaux de l'édifice municipal de Grand-Sault. Le poste de police fournit un service aux comptoirs pour le publiques. Les gens qui souhaitent obtenir une intervention policière appellent le centre de télécommunications d'Edmundston, qui répartit les services de première ligne offerts 24 heures par jour. Les agents retournent au poste pendant leurs quarts pour participer à des séances de breffage, mener des entrevues et rédiger des rapports.

Tous les membres des quarts de travail ont des lampes de poche, des téléphones cellulaires et des radios portatives à leur disposition. Les agents de la FPGS se sont vus attribuer de nouvelles armes de poing en 2017. Des carabines sont également disponibles, ainsi que des fusils et un fusil à canon. Les agents ont également accès à des gilets pare-balles rigides et à des casques de protection balistique. L'équipement et les armes à feu sont entreposés selon la politique et les mesures législatives pertinentes. Les agents en service utilisent une feuille de vérification pour y indiquer l'équipement qu'ils utilisent lors de leur quart de travail et tout problème lié à l'état ou au fonctionnement de l'équipement. Ils se servent de radios portables et Motorola pour leurs communications et il n'y a aucune date déterminée afin que la force policière transfère au Système de radiocommunications mobiles annoncé en 2016 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'équipement à l'intérieur du poste de police a fait l'objet d'un examen. Ce dernier n'étant pas doté d'une cellule de détention, les détenus sont transportés au détachement de la GRC de Saint-Léonard. La FPGS n'a pas de poste de charge et de décharge d'armes à feu. La force policière vient tout juste de recevoir des caméras portées sur le corps, qui seront mises en service au cours des prochaines semaines.

L'unité d'empreintes digitales en direct et le dispositif Intox EC\IR II se trouvent dans la salle à côté du bureau à espace cloisonné des policiers. Il s'agit de deux nouveaux appareils et les registres d'entretien sont à jour.

Il y a trois autopatrouilles et une voiture banalisée. Tous les véhicules ont été examinés et ont été trouvés très propres, bien organisés et en bon état. L'équipement placé dans le coffre arrière était solidement fixé. Les autopatrouilles sont équipées de nouvelles trousse de premiers soins, d'extincteurs à feu, de tapis cloutés, de triangles de régulation du trafic, de fusées éclairantes, d'éclairage sur 360 degrés, de sirènes sonores et d'appareils radars mobiles.

L'équipe a examiné les relevés d'inventaire pour toutes les armes à feu de la force policière. Les dossiers contenant de l'information sur l'équipement radar et les fourchettes d'étalonnage ont fait l'objet d'un examen, et on a remarqué que les agents peuvent facilement se procurer des certificats d'exactitude pour les cas où ils doivent témoigner à la cour lorsque les gens contestent des contraventions en raison d'excès de vitesse délivrées en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*.

La FPGS a modernisé ses principaux appareils de la force policière au cours des dernières années et satisfait aux exigences en matière d'équipement des *Normes de police*.

Recommandation de la Direction n° 6 :

La chef ou son remplaçant obtiendra un poste de décharge conçu pour assurer la décharge sécuritaire et facile des armes de services, et limiter de façon sûre les décharges accidentelles selon un niveau balistique prescrit.

Pièces à conviction

Objectif :

Faire en sorte que les biens saisis ou autrement détenus par la police soient correctement enregistrés, entreposés et éliminés.

Conclusions :

L'équipe d'examen de la Direction a réalisé cette activité au moyen du guide d'examen et de matrice de cette dernière, et vérifié la salle de pièces à conviction. Le chef adjoint est le responsable de cette salle et la chef est sa remplaçante. La salle est munie d'une alarme et d'un registre de contrôle à clé. Elle est aérée et des étagères métalliques servent à entreposer toutes les pièces à conviction.

Les agents remplissent un formulaire de pièces à conviction à la main qui est fixé à la pièce et placé dans un casier sécuritaire auquel seul le responsable de cette salle a accès. La FPGS se sert de l'endos du formulaire pour suivre la continuité de la pièce à conviction. Il s'agit de la seule force policière à ne pas utiliser le sous-système de contrôle des biens du SGD. Ce dernier a pour avantage de fournir des rapports en tout temps et offre une fonction de date d'examen d'élimination.

L'équipe a choisi d'examiner un échantillon aléatoire de pièces à conviction. Les pièces sélectionnées étaient bien décrites sur le formulaire l'accompagnant. La plupart des pièces étaient dotées des initiales de l'agent enquêteur de même que de la date et de l'heure de saisie, mais plusieurs ne comportaient que la date et non l'heure ou n'avaient que les initiales de l'agent enquêteur avec le numéro de dossier et de pièce. La FPGS fournit des sacs de preuves en plastique transparent qui sont de plusieurs tailles et quand un sac est utilisé, il y a presque toujours des notes qui y sont indiquées.

Le responsable de la salle de pièces à conviction a été en mesure de situer rapidement chaque pièce examinée. Quand une pièce est détruite, un deuxième agent est sur les lieux à titre de témoin. La FPGS possède un nombre peu élevé d'armes à feu parmi ses pièces à conviction. On a remarqué qu'il était impossible de déterminer, dans le cadre d'une inspection visuelle avant le maniement, si une arme à feu pouvait tirer une balle. En plus de s'assurer que la culasse reste ouverte, l'usage d'un verrou de détente, de cordons de nylon, d'un dispositif de plastique, ou une combinaison de ces éléments, nous permet de savoir immédiatement que l'arme à feu fut rendue de façon sécuritaire à des fins de maniement.

Un petit réfrigérateur situé dans une salle commune est utilisé pour entreposer toute pièce à conviction biologique, comme du sang. Les enquêteurs qui s'en servent placent un ruban de conviction rouge sur la porte et informent le responsable des pièces à conviction qu'une pièce y a été entreposée aux fins de traitement. La porte du petit réfrigérateur n'est pas verrouillée ou dotée d'un mécanisme de verrouillage. Il n'y a pas de réfrigérateur ou congélateur à l'intérieur de la principale salle de pièces à conviction dont le responsable des pièces peut se servir.

La FPGS satisfait aux exigences opérationnelles policières en ce sens que les pièces à conviction sont réglementées et contrôlées pour assurer une continuité et une responsabilité authentiques pour fin de preuves. Par contre, des améliorations devront être apportées au traitement des pièces à conviction biologiques.

Recommandation de la Direction n° 7 :

La chef ou son remplaçant placeront un verrou ou un mécanisme de verrouillage sur le réfrigérateur temporaire utilisé pour entreposer des pièces à conviction biologique et veilleront à se procurer un réfrigérateur ou un congélateur qu'ils placeront à l'intérieur de la principale salle de pièces à conviction pour le futur entreposage de preuves biologiques.

Recommandation de la Direction n° 8 :

La chef ou son remplaçant établiront une date et commenceront à utiliser le sous-système de contrôle des biens du SGD pour toutes les futures pièces à conviction saisies par la police aux fins de preuve ou d'entreposage.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la FPGS d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la FPGS a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la FPGS a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion des contrats, MSP

Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)

Rick Votour, conseiller en matière de services de police
Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvé par

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, MSP


Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice :

Oct. 18/18

Distribution

Chef de la force policière

Suzanne Themens

Autorité municipale

Peter Michaud, directeur général, Ville de Grand-Sault

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, Présidente par intérim
Jill Whalen, Directrice générale par intérim